

Sauvons l'Europe Collectif Ile-de-France Août 2006	Compte-rendu de réunion Immigration, quelle réponse européenne ? 1^{er} débat	1/6
--	--	-----

Le mouvement Sauvons l'Europe a décidé de lancer d'un débat sur le thème « immigration, quelle réponse européenne ? ». L'objectif pour le mouvement est de construire, sur cette question, une réflexion *nécessairement* européenne à partir notamment d'échanges avec d'autres pays membres.

Les premiers échanges ont eu lieu le mercredi 28 juin 2006 à 20h (7-9 rue Euryale Dehaynin – 75019 Paris) :

Zoom sur l'expérience de l'Espagne / quelles perspectives européennes ?

Intervenant : JOSE MANUEL ALBARES BUENO, conseiller auprès de l'Ambassade d'Espagne auprès de l'OCDE.

Animateur du débat : JOEL ROMAN, co-fondateur du Mouvement Sauvons l'Europe

Compte-rendu

Organisation des échanges en deux temps :

- **Exposé** de M. Albares, membre également du PSOE – c'est d'ailleurs en tant que socialiste européen progressiste qu'il s'exprime :
 - o Point sur la situation espagnole (pourquoi notamment l'Espagne a choisi une politique de régularisation en 2005 et ce qui a changé dans l'approche espagnole de la politique migratoire) ;
 - o Pistes pour construire une politique européenne de l'immigration (depuis 2005, le gouvernement espagnol porte cette question au Conseil Européen en vue de lancer le débat au sein de l'Europe car, selon lui, il n'y a pas de vraie réponse sans une réponse européenne concertée.) ;
- **Débat avec la salle.**

Exposé de José Manuel Albares Bueno

I. Politique espagnole :

Pays d'émigration, l'Espagne est devenue rapidement un pays d'immigration sans avoir cependant le cadre juridique adapté pour faire face à ce changement. Par ailleurs, dans les années 90, lors des premières vagues d'immigration, une bonne partie de l'économie espagnole était « submergée » (non officielle) ce qui favorisait l'entrée et l'appel des immigrés clandestins.

A noter : l'Espagne est le seul pays de l'UE à avoir une frontière terrestre avec l'Afrique à travers les enclaves de Ceuta et Melilla + également une frontière maritime (déroit de Gibraltar, îles Canaries).

Dans les années 90, les réponses apportées par le gouvernement ont été diverses.

=> Mise en place de « l'arsenal juridique » :

- Introduction visas pour des pays à forte émigration (Colombie, Equateur...) ;
- Contrôles des frontières plus importants ;
- Alourdissement des sanctions contre les illégaux et les employeurs de travailleurs illégaux ;
- Plusieurs régularisations massives depuis 2000, dernière en date : 2005 ;
- Etablissement de quotas par secteur et par région mais mal calculés et inférieurs aux besoins économiques : fixation de 100 000 travailleurs par an entre 2002 et 2004 alors que en 2005, les demandes de régularisation avoisinaient le chiffre de 700 000 ;
- Accent mis sur l'intégration.

Sauvons l'Europe Collectif Ile-de-France Août 2006	Compte-rendu de réunion Immigration, quelle réponse européenne ? 1^{er} débat	2/6
--	--	-----

1. Sur les régularisations ou la nécessité d'en finir avec quelques idées reçues :

◇ La majorité des personnes régularisées en 2005 venaient d'Europe, pour 40% d'entre elles, notamment de Roumanie, tandis que 26% venaient d'Amérique du Sud.

→ Une minorité de migrants en provenance d'Afrique - ce qui va à l'encontre de ce que pensent les européens et a fortiori les espagnols.

→ La plupart des illégaux arrivent par l'aéroport de Barajas à Madrid ou par les Pyrénées et non par la Méditerranée, ainsi que l'a laissé croire la forte médiatisation des événements à Ceuta et Melilla dernier.

La question de l'immigration doit être traitée suivant deux axes :

- **axe politique et économique** : question notamment de la détermination de quotas et de leur gestion ;
- **axe humanitaire** : pour les personnes qui immigreront au péril de leur vie et arrivant des pays en voie de développement (politique de co-développement à mettre en œuvre).

◇ La régularisation est apparue comme un moyen nécessaire pour mettre en place une nouvelle dynamique en matière d'immigration et créer de nouvelles bases à la politique d'immigration espagnole (accent sur l'intégration, renforcement des contrôles aux frontières, renforcement des sanctions pour les employeurs de travailleurs clandestins et vis-à-vis de ces travailleurs – lutte contre les réseaux organisés). Aujourd'hui, il y a en Espagne environ 2,6 millions d'étrangers légaux pour une population d'environ 40 millions.

Les régularisations de 2005 étaient basées sur des demandes des employeurs et non des immigrés eux-mêmes. Les conditions à la régularisation étaient les suivantes :

- L'offre d'emploi de référence devait être réelle (emploi existant depuis 6 mois sauf pour l'agriculture) ;
- L'employeur devait être inscrit à la sécurité sociale depuis le printemps 2005 ;
- L'employé devait être inscrit sur le registre municipal depuis août 2004 et prouver qu'il avait les qualifications nécessaires pour le poste ;
- L'employé devait avoir son casier judiciaire vierge depuis 5 ans minimum.

→ Avec ces critères, 84 % des demandes ont été acceptées.

◇ D'après les analyses statistiques qui ont été réalisées à la suite de ces régularisations, il apparaît que ces nouveaux travailleurs étrangers ne produisent pas de chômage car ils ne retirent pas des emplois aux nationaux ni aux étrangers déjà présents. Ces travailleurs travaillent dans secteurs où il y a des phénomènes de sous-emploi : BTP, agriculture, hôtellerie, commerces, emplois de maison.

On observe par ailleurs une certaine division du travail selon les origines :

- Les Africains travaillent dans l'agriculture ;
- Les Européens dans l'industrie ;
- Les Latino-américains dans la construction et les services.

2. Depuis décembre 2004, deux volets d'action à l'intérieur du pays

Renforcement de la lutte contre les réseaux d'immigration illégale :

- Double vérification : d'une part à l'entrée du territoire des visas / titres de séjour, et d'autre part lors de l'obtention d'une résidence ;
- Responsabilisation des compagnies de transports qui doivent contrôler la légalité des documents des voyageurs sous peine de sanction et qui doivent informer de la non-utilisation des billets de retour ;
- Demandes aux mairies de mettre à jour les registres des immigrants.

Lutte pour l'intégration :

- Création en mai 2005 d'un fond consacré à l'intégration qui sur la période 2005-2006 était de 120 millions d'euros :
 - 60 % pour l'accueil des immigrés ;

Sauvons l'Europe Collectif Ile-de-France Août 2006	Compte-rendu de réunion Immigration, quelle réponse européenne ? 1^{er} débat	3/6
--	--	-----

- 40% pour l'amélioration du niveau d'éducation.
- Ces fonds sont distribués suivant des critères régionaux.

L'Espagne a cependant considéré que la politique d'immigration ne pouvait être limitée à une gestion de flux. Cela était certes nécessaire au démarrage mais une véritable politique migratoire passe également par la mise en place d'une politique de développement et d'une nouvelle politique étrangère vis-à-vis des pays d'origine de ces immigrés.

3. Politique de co-développement/ partenariat :

Un des objectifs = réduction de la pauvreté dans les pays d'origine=> **les objectifs et priorités sont cependant définis par les pays eux-mêmes => Insistance de l'Espagne sur l'aide au développement** ces dernières années. Si un pays avec lequel l'Espagne désire mener un partenariat a un plan précis et pertinent pour le développement de l'économie du pays, le gouvernement espagnol injecte de l'argent dans son budget. C'est le pays concerné qui en a la gestion.

L'immigration n'est pas par ailleurs un phénomène isolé en lui-même (nécessité d'avoir des régimes démocratiques stables...). Si l'on regarde les raisons de l'émigration notamment espagnole, trois facteurs sont pointés : facteur politique, facteur économique et catastrophes naturelles.

Les nouvelles orientations du gouvernement espagnol en matière d'immigration ont conduit à modifier la politique extérieure de l'Espagne vis-à-vis de l'Afrique. Jusqu'à peu en effet, la politique extérieure espagnole n'était pas tournée vers l'Afrique. Un des objectifs du gouvernement est d'aider une région, notamment parce que les frontières africaines sont poreuses, et que cela n'a pas de sens d'aider au développement d'un seul pays (exemple : déploiement de diplomates espagnols pour une mission définie dans le temps et dans l'objectif d'aider le gouvernement à définir conjointement avec les pays concernés des axes d'aide possibles).

II. Politique européenne / quelques propositions en bref...

Trois points majeurs de réflexion :

- Gestion des migrations sur un plan économique ;
- Lutte contre les réseaux d'immigration clandestine et pour les droits de l'homme ;
- Politique d'intégration des immigrés légaux au sein de l'UE.

1. Sur l'immigration :

- Nécessité de développer des « accords d'immigration » acceptables pour le pays d'origine et le pays d'accueil ;
- Mettre en place un véritable régime d'asile commun en Europe (lutter contre les réseaux d'immigration illégaux) – nécessité d'avoir un traitement équitable par rapport aux ressortissants des pays tiers ;
- Pas de politique d'immigration commune en Europe alors qu'il s'agit d'une question cruciale. Il faudrait une politique de quotas communs car à ce jour, seul chaque pays peut établir ses quotas ;
- Tous les consulats nationaux ont des critères différents pour l'obtention des visas, demandent des papiers différents. L'harmonisation qui pourrait passer par la création de consulats européens, de visas étudiants... permettrait de donner l'image d'une politique extérieure de l'UE claire et définie ;
- Harmoniser les politiques d'intégration : insertion sociale, éducation ;
- En parallèle des accords de réadmission doit être pensé l'accompagnement des personnes expulsées : programme d'emploi dans le pays de retour, etc.
- Harmoniser les sanctions contre l'immigration illégale.

Sauvons l'Europe Collectif Ile-de-France Août 2006	Compte-rendu de réunion Immigration, quelle réponse européenne ? 1^{er} débat	4/6
--	--	-----

A noter – remarque post-débat :

Une directive adoptée en 2001 harmonise les sanctions pécuniaires imposées aux transporteurs acheminant sur le territoire de l'UE des ressortissants des pays tiers sans document de voyage ou sans visa.

2. Sur l'intégration :

- Nécessaire réflexion sur la notion de citoyenneté ;
- Toutes les études montrent qu'à partir de 2010, il y aura un déclin de la population active (dans l'Europe des 25, réduction de 25 millions de personnes du nombre de travailleurs sous l'effet du vieillissement de la population et du déclin démographique). Il est donc nécessaire de penser l'intégration selon les besoins économiques et marchés de l'emploi => critères communs d'entrée et de séjour.
Penser l'intégration selon les « types de travailleurs »: travailleurs hautement qualifiés, saisonniers, mobilité des travailleurs au sein d'un même groupe, etc... ;
Valoriser les compétences obtenues hors de l'UE ;
- Changer les critères de préférence communautaire : les élargir à ceux qui étaient légalement sur le territoire de l'UE et qui sont retournés dans leur pays d'origine ;
- Eviter de parler de 2^e, 3^e, 4^e génération ;
- Sensibiliser les employeurs aux avantages qu'apportent ces travailleurs : langue, multiplicité des compétences...
- Trois secteurs-clés : langue, éducation, logement (droits et devoirs des immigrés mais également respect et non discrimination de la part des pays d'accueil) + permettre aux immigrés de participer à la vie civile ;
- Pour qu'il y ait une certaine volonté d'intégration de la part des migrants, il est nécessaire de donner un horizon raisonnable à l'obtention de la nationalité ;
- Besoin d'une réflexion sur les rapports entre laïcité et multiculturalisme :
Séparer ce qui relève de la religion et de la culture : selon la réponse telle ou telle pratique pourra être pensée comme allant contre la laïcité ou non – ce qui ne présume en rien de la mesure politique qui devra être prise. Référence évidente au voile.
La culture est-elle acquise ou choisie ?
Pourquoi parler de multiculturalisme quand on parle d'une personne d'origine maghrébine, née en France et ayant toujours vécu à Paris ? Attention à l'abus de langage...
- Sécurité : ce thème devient majeur en Europe. Il ne faut pas cependant, sous ce couvert, passer de la protection de l'identité nationale à la protection physique et à la protection sociale.

Débat avec la salle

- o N'avons-nous pas une certaine responsabilité historique envers nos anciennes colonies ? On ne peut pas a priori, dans ce contexte et étant donné ces spécificités, établir une règle d'équivalence complète entre les différents pays.

Réponses

- ⇒ Il y a des risques d'établir un traitement différencié entre pays. Qui est plus proche de nous ? Qui est plus éloigné ? Il y a un danger à raisonner de la sorte.
- ⇒ **Par ailleurs dans un logique de co-développement, l'objectif de réduction de la pauvreté est le même et peut importe où.**
- o **Retour sur la notion de co-développement :**
 1. Ce n'est pas un chantage ;
 2. Ce n'est pas l'Espagne qui décide unilatéralement des besoins : il s'agit de partenariats. La réflexion est partagée et la définition des besoins est du ressort de l'Etat local ;
 3. Ce n'est pas mettre fin à la politique d'immigration.

<p>Sauvons l'Europe Collectif Ile-de-France Août 2006</p>	<p align="center">Compte-rendu de réunion Immigration, quelle réponse européenne ? 1^{er} débat</p>	<p align="center">5/6</p>
---	--	---------------------------

○ **La politique des visas**

La politique des visas n'aurait pas permis de baisser les migrations mais seulement de les changer : plus d'immigration illégale.

=> La politique des visas permet de maîtriser efficacement les flux. Ainsi la politique des visas a permis de maîtriser efficacement les migrations en Espagne en provenance d'Amérique du Sud.

○ **Transferts de fonds :**

Les transferts de fonds dépassent l'aide au développement.

Les transferts des Equatoriens en Espagne – ou personnes d'origine équatoriennes – correspondent à 15% du PIB équatorien !

Remarque post-débat « Selon le FMI, les migrants sont la première source de financement extérieur des pays en développement. Ils ont envoyé, en 2005, plus de 160 milliards de dollars vers leurs pays d'origine ; une somme qui ne tient pas compte des transferts informels du type hawala dans les pays musulmans. [...] A titre de comparaison, l'aide publique internationale au développement ne s'est élevée en 2004, qu'à 79 milliards de dollars » (Le Monde, 09/05/06)

Cependant deux pistes :

- échanges avec les banques pour limiter les coûts des transferts ;
- nécessité de transformer ces fonds en des « fonds actifs » => redirection des fonds pour des actions de développement local, de développement d'entreprises...

○ **Nécessité de lutter, au niveau européen, contre les trafics d'être humains.**

En France : « Le Comité contre l'esclavage moderne » né à Paris en 1994, d'une initiative de journalistes de France 2. L'impact médiatique est important.

En Espagne : comme il existait déjà des associations d'aide aux immigrés qui avaient un certain poids, le CCEM n'a pas réussi à s'implanter (double emploi par rapport à l'existant).

Remarques post-débat

<http://www.esclavagemoderne.org/>

Il existe au niveau communautaire un cadre général pour la lutte contre le trafic des êtres humains (2002).

=> Nécessité d'avoir une approche européenne face à ces comportements intolérables : réponse judiciaire adaptée (peines parfois légères), sanctions aux « employeurs », aide aux victimes.

○ **Ratification de la Convention des NU sur la protection des travailleurs migrants de 1990 :**
« n'est pas en débat en Espagne », « c'est une question très intéressante, mais c'est un sujet technique. »

○ Remarque / création de consulats européens : la multiplicité des guichets est peut-être une chance pour les demandeurs...

○ Réflexion de la CES autour du **droit à la mobilité** : cela conduirait à renverser la problématique et à dire que ce sont les restrictions à la mobilité qui devront être justifiées et argumentées par les Etats.

○ Nécessaire **lutte contre les discriminations** (problèmes des représentations collectives et individuelles, médias) : possibilité en Espagne de faire des campagnes de sensibilisation en pointant du doigt le fait que hier, « les immigrés c'était nous, et aujourd'hui c'est eux » : « hier, nous c'était eux. » Campagnes pour le moment trop récentes pour faire un bilan de leur impact.

Une réflexion européenne sur ce sujet est importante.

Sauvons l'Europe Collectif Ile-de-France Août 2006	Compte-rendu de réunion Immigration, quelle réponse européenne ? 1^{er} débat	6/6
--	--	-----

Il y a en France un usage très culturaliste de la laïcité qui était historiquement un concept juridique. La nature du débat s'en trouve ainsi changé.

La suite...

L'Espagne va continuer à poser le débat au Conseil Européen. Les 25 ont désormais accepté de considérer qu'il s'agissait d'un problème européen et non d'un problème espagnol. Cependant, depuis 2005, la réponse reste identique : aide technique pour la surveillance des frontières. C'est la réponse de « l'Europe forteresse ». Les « sensibilités » et approches des Etats étant différentes, aucune autre solution n'est cependant proposée...

Ce débat a montré à quel point l'importance des mots et des représentations que l'on s'en fait, à travers nos propres représentations historiques, sont fondamentales (co-développement, solidarités, accueil...). Il est révélateur des débats de fond qui animent et continueront d'animer les Européens. Ce débat ne peut cependant se limiter à une approche axée sur les flux et à une réponse matérielle.

Pour le collectif Ile-de-France de Sauvons l'Europe – des pistes de travail

- Travail d'information et de formation => réaliser des analyses chiffrées et argumentées : travail sur des données chiffrées (exemple, transferts de fonds, subventions, aides aux développement)... ;
- Poursuite des débats avec d'autres Etats membres ;
- Concrètement..poursuivre les liens franco-espagnols : suivi des politiques espagnoles, de l'interpellation du Conseil Européen, voire pour Sauvons l'Europe, en soutien au gouvernement espagnol, interpellation des parlementaires français siégeant aux Parlement Européen.